

DÉLIBÉRATION 21-18

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilynne SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : **AGRICULTURE** : Partenariat 2021 avec les Chambres d'Agriculture du Rhône et de l'Isère

Rapporteur : Frédéric BELMONTE

NOTE DE SYNTHÈSE

Vienne Condrieu Agglomération a adopté sa stratégie agricole le 5 novembre 2019. Par délibération le 15 mai 2019, une convention cadre de partenariat avec les Chambres d'Agriculture de l'Isère et du Rhône a été votée. Ces dernières ont la volonté d'apporter un appui opérationnel pour la mise en place de cette stratégie, en affectant un conseiller dédié pour le territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

La déclinaison opérationnelle et financière fait l'objet d'une convention annuelle spécifique, établie sur la base d'un plan d'actions.

Pour l'année 2021, la convention s'orientera prioritairement sur les actions suivantes (présentation par axe de la stratégie agricole), complémentaires au travail conduit par l'Agglo :

Axe 1 Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales :

- Rencontrer les maraîchers de la plaine de Condrieu pour estimer leur besoin d'hectares supplémentaires,
- Poursuivre le soutien aux éleveurs impactés par les ICHN : traceurs d'avenir, projets collectifs, recherche de financement pour l'amélioration des systèmes d'élevage,
- Mettre en relation les éleveurs et les céréaliers pour les échanges de fourrage et céréales.

Axe 2 Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie :

- Programmer un atelier sur la certification Haute Valeur Environnementale (HVE) dans le cadre de la conférence agricole,
- Suivre l'élaboration du PCAET de l'Agglo,
- Mettre en œuvre des essais de cultures plus résistantes au stress hydrique et aux fortes chaleurs pour s'adapter au changement climatique.

Axe 3 Affirmer le rôle économique du secteur agricole :

- Poursuivre le travail sur la valorisation de la viande de vache de réforme : organiser une rencontre entre les éleveurs et les professionnels de la restauration hors domicile,
- Programmer un atelier sur le recrutement de main d'œuvre agricole lors de la conférence agricole,
- Travailler avec les partenaires de l'emploi sur les difficultés de recrutement en viticulture et arboriculture,
- Poursuivre les rencontres avec les structures de formation,
- Poursuivre le travail sur l'irrigation.

Axe 4 Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts :

- Lancer un appel à projet IGP Saint-Marcellin,
- Créer des outils et organiser des événements pour faire connaître les pratiques agricoles aux voisins, riverains et élus,
- Profiter de 2021, décrétée par l'ONU comme « Année mondiale des fruits et légumes » pour mettre en place des actions de communication auprès des écoles, restaurants ...

Vienne Condrieu Agglomération participe à la moitié du coût du conseiller territorial, et versera à la Chambre d'Agriculture du Rhône 25 000 € pour l'année 2021.

De plus, dans le cadre de son plan d'action 2021 de lutte contre l'ambrosie sur son territoire, Vienne Condrieu Agglomération versera la somme de 14 600 € à la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 19-69 relative à la convention cadre de partenariat,

VU la délibération n° 19-186 relative à l'adoption de la stratégie agricole 2019-2024,

VU l'avis de la commission agriculture du 5 janvier 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la convention 2021 de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et les Chambres d'Agriculture de l'Isère et du Rhône.

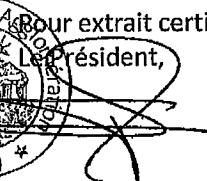
APPROUVE le versement d'une participation annuelle à la Chambre d'Agriculture du Rhône pour l'animation réalisée par le chargé de territoire, à hauteur de 25 000 € pour l'année 2021.

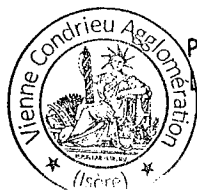
APPROUVE le financement du plan d'action 2021 de lutte contre l'ambrosie sur l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, pour la somme de 14 600 €.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

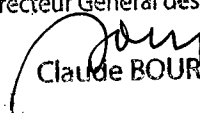
Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 29 JAN. 2021
et a été publiée le 29 JAN. 2021

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services


Claude BOUR